



Dreux, le 20/12/2018

LE SOUS PREFET DE  
L'ARRONDISSEMENT  
DE DREUX  
Pôle Citoyenneté - Sécurité  
Affaire suivie par : Mme THEVAL  
Tél : 02 37 27 72 00  
Fax : 02 37 46 80 72  
Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté n° 52/2018-SP/DREUX  
AUTORISANT L'E.H.P.A.D. DE NOGENT LE ROI A ACCEPTER UN LEGS**

Vu l'article 910 - I - du Code civil ;

Vu le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 modifié et notamment les articles 4, 5 et 6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de legs au profit de l'E.H.P.A.D. E. Mesquite – A. Auguin sis Route de Vaubrun 28210 NOGENT LE ROI transmis par Maître LECOQ, notaire à Villemeux sur Eure (28210) ;

Vu le testament authentique de M. Michel, Jules, Emilien MAURIN reçu le 11 juillet 2011 par Maître LECOQ, indiquant qu'il lègue tous ses biens à l'établissement précité ;

Vu l'acte de décès établi par le maire de Nogent le Roi en date du 5 juillet 2017 attestant du décès de M. Michel, Jules, Emilien MAURIN en date du 26/04/2017 ;

Vu l'acte de notoriété du 11 janvier 2018 indiquant que M. Michel, Jules, Emilien MAURIN n'a pas laissé d'héritiers auxquels une quotité de ses biens est réservée par la loi ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D de Nogent le Roi du 19 octobre 2018 acceptant le legs de M. Michel, Jules, Emilien MAURIN d'un montant de 210 272,89 euros ;

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 29 octobre 2018;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux ;



## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) E. Mesquite – A. Auguin sis route de Vaubrun 28210 NOGENT LE ROI est autorisé à accepter le legs de M. Michel, Jules, Emilien MAURIN d'un montant de 210 272,89 euros.

**Article 2** : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Président du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D E. Mesquite A. Auguin de Nogent le Roi, Mme Laurence LECOQ, notaire à Villemeux sur Eure (28210) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Sous-Préfet



Wassim KAMEL

### **Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.